

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 12 - 15 mai 1998

RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

**Point 8 de l'ordre du
jour**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/98/8-E/2
6 avril 1998
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT HAÏTI 5583.00

Relèvement agricole et conservation des sols dans les régions montagneuses marginales

Total du coût des produits alimentaires	3 098 420 dollars
Coût total pour le PAM	3 965 771 dollars
Nombre de bénéficiaires	10 700
Date d'approbation	28 avril 1995 ¹
Date de la signature du plan d'opérations	12 décembre 1995
Date d'acceptation de la lettre de démarrage	15 janvier 1996
Date de la première distribution	8 avril 1996
Durée de l'assistance du PAM	Trois ans
Durée du projet au 31 décembre 1997	Un an et neuf mois

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis. En décembre 1997, un dollar E.-U. équivalait à 16,70 gourdes.

¹ Etant donné que la valeur des denrées alimentaires était inférieure à trois millions de dollars, le projet a été approuvé par le Directeur exécutif. La valeur actuelle provient de révisions budgétaires ultérieures.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur du Bureau régional: J. Conway tel.: 6513-2207

Coordonnateur principal de programmes: R.I. Antolín tel.: 6513-2368

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).



OBJECTIF DU PROJET ET DE L'ASSISTANCE DU PAM

1. A long terme, l'objectif du projet Haïti 5583 est de ralentir - et dans toute la mesure possible, de mettre un terme à - la dégradation des ressources naturelles afin d'obtenir une base durable permettant d'accroître la productivité des terres, d'augmenter la production agricole et d'améliorer les conditions de vie dans les zones montagneuses marginales.
2. Dans l'immédiat, le projet a pour but d'apporter un soutien aux petits exploitants agricoles afin de:
 - a) mettre en application, selon les besoins, des mesures destinées à protéger les sols;
 - b) remettre en état les ravins et ravelines des bassins versants;
 - c) améliorer l'approvisionnement familial en eau grâce à la construction de citernes individuelles et collectives;
 - d) améliorer l'accès aux marchés et aux services sociaux grâce à la réfection et à la construction de routes de desserte dans les campagnes;
 - e) régénérer les sols dégradés en reboisant;
 - f) aménager de petits systèmes d'irrigation grâce à des microcaptages; et
 - g) former les exploitants agricoles, hommes et femmes, aux techniques durables d'utilisation des terres, d'agroforesterie, de lutte contre l'érosion, de conservation de l'eau, de production végétale et d'aménagement des ravins.

EXECUTION

3. L'assistance du PAM encouragera les petits exploitants à:
 - a) réaliser, sur une base d'auto-assistance collective, des travaux de conservation de l'eau et de protection des sols, et à adopter des techniques améliorées d'utilisation des terres et d'agroforesterie;
 - b) participer aux activités d'intérêt commun (amélioration des infrastructures communautaires et des systèmes hydrauliques, par exemple); et c) recevoir une formation professionnelle dans les domaines ayant trait à ces diverses activités.
4. Le projet est financé par le Canada par le biais de sa contribution au PAM pour l'atténuation des effets des catastrophes, et par d'autres sources multilatérales. Il est exécuté par la Division des ressources naturelles, qui relève du Ministère de l'agriculture. Une assistance technique est fournie grâce à un projet mis en œuvre par la FAO et financé par le PNUD. Le Gouvernement d'Haïti a donné son accord pour affecter 26 personnes directement au projet; il a également décidé d'y rattacher du personnel administratif ainsi qu'un certain nombre d'autres personnes qualifiées, et de prendre en charge les frais administratifs. Grâce au fonds destiné au transport intérieur, à l'entreposage et à la manutention (TIEM), le PAM assure l'appui logistique et le suivi des opérations. Des volontaires des Nations Unies (VNU) locaux apportent un appui technique et un soutien à la gestion. Leur intervention est financée par des contributions bilatérales et par un fonds de monétisation.
5. Initialement, il avait été prévu de réaliser les opérations sur le terrain en étroite collaboration avec des ONG. Après avoir plusieurs fois tenté de les mobiliser, la Division des ressources naturelles du Ministère de l'agriculture et le PAM ont décidé de faire



participer directement les communautés aux activités du projet. Des comités chargés de la mise en œuvre du projet ont été créés dans chacune des communes choisies, avec l'appui de VNU locaux. Les communautés considèrent ainsi que le projet leur "appartient" et leur participation en a assuré la réussite.

6. Jusqu'en juillet 1997 (date à laquelle le gouvernement a fermé son entrepôt en raison de difficultés financières et administratives ainsi que d'importantes pertes c.a.f), l'Agence nationale pour la coopération avec le PAM (ONAPAM) assumait la logistique des vivres et des articles non alimentaires. Depuis lors, le PAM a pris le relais. Les comités de développement communautaires sont chargés de la distribution des denrées dans les zones concernées par le projet; ils sont également responsables de la gestion des huit centres de stockage communautaires.
7. Le projet a pour but de faire participer quelque 10 700 bénéficiaires directs à des activités vivres-contre-travail pendant 65 jours par an environ, permettant ainsi à plus de 54 000 bénéficiaires de recevoir des avantages indirects. Au cours de la première année, 3 770 bénéficiaires (soit 96,9 pour cent de l'objectif) ont été employés pendant neuf mois consécutifs. Grâce à la participation des communautés, les bénéficiaires, choisis en fonction de la topographie et de l'état du milieu des communes où ils vivent, ont été souvent consultés. Sept communes dans trois départements ont été couvertes.

GESTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

8. Au total, 7 722 tonnes de produits alimentaires (2 592 000 rations) ont été affectées au projet sur une période de trois ans. Plusieurs révisions budgétaires ont permis d'introduire du maïs (don de l'Argentine) et certaines céréales dans l'assortiment alimentaire du Canada. Au 31 décembre 1997, le total des engagements alimentaires s'élevait à 9 120 tonnes (voir annexe I).
9. Au cours des 21 premiers mois, 73 pour cent des vivres ont été livrés. Ce chiffre comprend un don bilatéral de maïs de 2 500 tonnes, dont la majeure partie a été monétisée. Le reliquat de l'engagement (2 451 tonnes) doit être livré au cours des six premiers mois de 1998; l'engagement global prévu au titre de la présente phase sera ainsi rempli. Durant la première année, les livraisons ont parfois été difficiles; néanmoins, en empruntant des produits alimentaires à d'autres projets, le PAM a réussi à lancer le projet.
10. Des sociétés de transports routiers privées ont assuré le transport des vivres jusqu'aux huit sites de stockage communautaires. Les bénéficiaires se sont chargés d'acheminer les denrées depuis les centres communautaires jusqu'aux points de distribution finals. En certains endroits, des camions ont été loués pour transporter les vivres à proximité des lieux d'habitation des bénéficiaires. A plusieurs reprises, on a utilisé le camion de grande capacité du PAM, ce qui a permis d'économiser sur les frais de transport et de se servir des sommes réservées pour le transport terrestre, l'entreposage et la manutention (TTEM) pour couvrir les frais de livraison des denrées. Lorsqu'on planifiera la nouvelle phase du projet, il faudra revoir le taux actuel de TTEM car les coûts d'entreposage et de transport routier ont augmenté depuis 1994, date à laquelle ce taux a été calculé.



CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT

11. Au titre du projet, le gouvernement d'Haïti s'était engagé à verser 1,15 million de dollars. Dès le départ cependant, le Ministère de l'agriculture n'a jamais disposé du budget opérationnel nécessaire. Selon les estimations, le gouvernement n'a versé que 10 pour cent de la somme promise, soit 100 000 dollars environ, qui ont essentiellement servi à rétribuer le personnel affecté au projet. Toutes les autres dépenses opérationnelles ont été prises en charge par les fonds de monétisation. Au cours du deuxième semestre de 1997, l'ensemble du secteur public a ralenti ses activités car le gouvernement était alors en phase de transition (et l'est toujours début 1998).

AIDE EXTERIEURE

12. Au cours de la première année, le Gouvernement canadien, par le biais de l'Institut interaméricain pour la coopération agricole, et le Gouvernement norvégien ont fait don d'articles non alimentaires, s'élevant respectivement à 230 000 et 300 000 dollars. Le fonds de monétisation a servi à acquérir les fournitures manquantes. En 1996, grâce à un don de 30 000 dollars, le PNUD a subventionné cinq VNU locaux et le PAM a continué à apporter l'aide financière nécessaire au titre des coûts de soutien directs. Le projet bénéficie de l'appui technique d'un projet PNUD/FAO exécuté par la Division des ressources naturelles du Ministère de l'agriculture. Le budget annuel, qui s'élève à 500 000 dollars environ, est principalement consacré au projet Haïti 5583.

EVALUATION

13. En l'absence de personnel de vulgarisation au sein du Ministère de l'agriculture et d'ONG qualifiées en la matière, les Comités de développement communautaire ont été chargés de la mise en œuvre du projet. Ces comités se composent de dirigeants de la communauté et de représentants des agriculteurs ainsi que de responsables (hommes et femmes) élus localement. Le service de vulgarisation du Ministère de l'agriculture manque encore de personnel qualifié. Au niveau national, le personnel affecté au bureau gouvernemental est très motivé et fait tout ce qui est en son pouvoir, mais la pénurie chronique de ressources leur rend la tâche très difficile.
14. En mars 1997, le PAM et la FAO ont examiné le projet afin d'évaluer les résultats et de soumettre des propositions visant à les améliorer. En dépit de plusieurs problèmes d'ordre essentiellement administratifs, financiers, politiques et sociaux, la mission a conclu que le projet atteint globalement les objectifs fixés. Le rôle de l'aide alimentaire doit être évalué sur la base des secours offerts aux plus démunis qui subissent toujours beaucoup l'effet des embargos institués dans le passé. L'aide alimentaire a permis d'atteindre les objectifs proposés et continue d'être pleinement justifiée. Les recommandations de la mission figurent à l'annexe II.
15. L'intervention alimentaire du PAM dans ce secteur est appropriée. En effet, Haïti souffre d'une pénurie alimentaire chronique et l'aide alimentaire agit comme un transfert de revenus direct aux bénéficiaires. Cette aide a également une valeur nutritionnelle. Au cours de la première année, on a beaucoup discuté de la taille des rations; initialement, dans le résumé du projet, ces rations avaient été calculées en fonction des prix en vigueur après



l'embargo international décrété contre Haïti en 1994, époque où les prix étaient artificiellement élevés. Les bénéficiaires se sont plaints sans cesse de l'insuffisance des rations (due à leur faible coût). Pourtant, le bureau du PAM en Haïti et les instances gouvernementales s'étaient efforcés de défendre le principe d'une aide alimentaire fondée, non sur des critères financiers, mais sur la base du volontariat et de la participation.

16. En dépit de faiblesses dans l'organisation de l'exécution du projet, l'enthousiasme et la bonne volonté des bénéficiaires ont considérablement encouragé les responsables du projet à poursuivre leurs efforts. A maintes reprises, les activités communautaires ont continué alors que les vivres n'étaient plus disponibles. Par ailleurs, les responsables du projet, confrontés à la dégradation des conditions de vie de la population rurale en Haïti et à l'urgence des questions environnementales, n'ont guère eu d'autre choix que de continuer dans la voie sur laquelle ils s'étaient engagés. L'environnement ne cesse de se dégrader chaque année et les revenus agricoles diminuent constamment; dans ce contexte, il ne serait donc pas raisonnable d'attendre que les conditions s'améliorent pour mettre en place ce type de projet.
17. Au cours des 21 premiers mois, le projet a surtout porté sur les travaux de remise en état des infrastructures communautaires (aménagement des ravins, réfection des routes et reboisement). Au cours de la seconde année, l'accent a été mis sur la formation. En effet, au bout d'une année, l'on a constaté que les paysans agricoles n'avaient pas les connaissances suffisantes pour adopter de meilleurs techniques et qu'il s'agissait là d'un obstacle majeur. Par ailleurs, le projet a réussi à encourager les femmes à participer aux activités. Pendant la première année, les comités communautaires étaient presque entièrement constitués d'hommes; fin 1997, ils comptaient parmi leurs membres environ 50 pour cent de femmes. Dans certaines activités, les femmes représentent plus de 60 pour cent des participants; dans les travaux de construction et de rénovation, elles constituent 40 pour cent environ de l'ensemble des bénéficiaires du projet. Des ateliers spécialement conçus pour les encourager à participer ont remporté un vif succès. En faisant fond sur ces expériences positives, et dans le cadre d'une stratégie nationale plus large du PAM sur la spécificité des rôles masculin et féminin, des efforts seront déployés dans les années à venir pour accroître la participation des femmes.
18. Initialement, il avait été prévu de construire de petits systèmes d'irrigation, des citernes pour l'eau potable et d'autres infrastructures rurales. En raison du coût élevé des matériaux et de l'absence de supervision technique, cela n'a pas été possible dans la majorité des zones concernées par le projet. L'annexe III présente une comparaison des objectifs et des réalisations du projet.
19. Conformément aux politiques en vigueur au moment de l'approbation du projet, l'on avait envisagé de monétiser 377 tonnes seulement des denrées alimentaires affectées au projet (soit 4,1 pour cent de l'assortiment alimentaire total du projet). Le reste des vivres est consommé par les bénéficiaires participant aux activités de formation et aux travaux d'infrastructure de la communauté. La vente d'huile végétale devait, quant à elle, permettre d'obtenir les fonds nécessaires pour couvrir les besoins non alimentaires du projet. A ce jour, la vente s'avère rentable. Le Ministère de l'agriculture était initialement chargé de gérer ces fonds mais, en raison d'un manque de capacité en la matière, la gestion a été reprise par le bureau de pays. Le PAM détient un compte bancaire en vertu d'un accord avec le gouvernement établissant un fonds fiduciaire.
20. La vente d'huile végétale a permis de couvrir les frais c.a.f. Un appel d'offre a été lancé publiquement et les soumissions ont été remises sous pli cacheté. A ce jour, sur un total de 377 tonnes, 236 tonnes ont été vendues et le reliquat doit l'être au début de 1998. Quelque



400 000 dollars ont ainsi été obtenus et 238 475 dollars ont été dépensés à ce jour, soit 60 pour cent du montant prévu (voir annexe IV).

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

21. Les produits alimentaires engagés au titre du projet seront épuisés mi-1998. Le projet devrait se poursuivre et constituer l'une des activités fondamentales du programme de pays établi pour Haïti, qui a été approuvé par le Conseil d'administration en octobre 1997. Afin que les opérations puissent commencer vers la mi-1998, une mission d'examen préalable étudiera la portée, la nature et les modalités d'exécution des activités à réaliser ces prochaines années.
22. Les recommandations de la mission peuvent être résumées comme suit:
 - a) lors de la planification des coûts de soutien directs pour la nouvelle phase du projet, il faudra tenir compte de la pénurie chronique de ressources du Gouvernement d'Haïti;
 - b) afin de pouvoir réaliser des activités techniquement plus avancées, il faudra élargir le programme de formation professionnelle;
 - c) pour assurer la viabilité à long terme du projet, seules devraient être retenues les activités que l'on peut techniquement réaliser et pour lesquelles on peut trouver un financement;
 - d) pour accroître la capacité de gestion, une formation devrait être également dispensée aux techniciens du Ministère de l'agriculture car nombre d'entre eux n'ont pas actualisé leurs connaissances depuis leur embauche;
 - e) le programme de formation devrait comprendre des sessions sur l'encadrement et la gestion de projet afin que tous les dirigeants chargés de la mise en œuvre du projet au niveau de leur communauté puissent mieux gérer les activités de développement proposées. Les communautés auront ainsi le sentiment que le projet leur "appartient" et les bénéficiaires participeront directement aux prises des décisions;
 - f) les politiques du PAM concernant l'égalité entre les sexes devraient être formellement renforcées et des activités touchant à ces questions délicates devraient être intégrées au futur programme. Par ailleurs, afin de réduire les disparités actuelles entre hommes et femmes, des activités spécialement destinées aux femmes seront prévues dans le cadre de la nouvelle phase du programme de pays;
 - g) lorsqu'on planifiera les activités futures, il faudra adopter une approche intégrée couvrant les secteurs de l'agriculture, de la santé et de l'éducation dans les communes concernées par le projet;
 - h) en raison de l'intégration croissante des activités, non seulement au sein du programme du PAM mais aussi de l'ensemble des Nations Unies, on devrait s'efforcer de susciter un intérêt pour le présent programme; il servirait alors de catalyseur pour encourager les autres organismes des Nations Unies et des ONG plus importantes à organiser conjointement des activités de développement destinées à venir en aide aux indigents.



ANNEXE I



ANNEXE II

RESUME DE LA MISSION D'ETUDE TECHNIQUE ET DE GESTION RECOMMANDATIONS ET MESURES A PRENDRE

En mars 1997, la mission chargée de l'étude technique et de gestion a souligné certains problèmes et proposé d'y remédier de la manière suivante:

Problèmes rencontrés	Action corrective
1. Pénurie des fonds de contrepartie aux niveaux national, départemental et communautaire	Cette pénurie existe toujours et on ne sait pas quand prendra fin la crise financière du Gouvernement d'Haïti. Au cours de la prochaine phase, il faudrait augmenter les coûts de soutien directs pour que l'activité continue à être opérationnelle.
2. Faible participation de certaines structures du Ministère de l'agriculture; manque de responsables, de personnel financier; absence de logistique et insuffisance des salaires	La réforme administrative est suspendue (et le secteur public est paralysé). Le bureau de contrepartie a pu affecter 15 techniciens pour assurer le suivi des activités (depuis octobre 1997).
3. Faiblesse de l'ONAPAM	Pour remplacer l'ONAPAM, on a eu recours à un entrepôt privé en juillet 1997.
4. Fréquentes interruptions du fonds opérationnel et des livraisons de vivres et d'articles non alimentaires	Ce problème chronique durant la première année a maintenant été résolu. En 1997, on a pu disposer d'une plus grande quantité de vivres et de ressources. La Norvège a fait don d'un lot important d'articles non alimentaires fin 1997. Au cours de la prochaine phase, les coûts de soutien directs devraient être augmentés.
5. Manque de responsables techniques au niveau de la direction du projet et surutilisation des VNU pour pallier à l'insuffisance du personnel du Ministère de l'agriculture	Au cours de la seconde année, les VNU ont assisté le Directeur du projet au niveau national. Leur rôle est mieux défini.
6. Manque de moyens logistiques et de moyens de communications entre le terrain, le Ministère de l'agriculture et le PAM	On ne prévoit aucune amélioration puisqu'on manque de ressources pour fournir les moyens de transport et de communications.
7. Les VNU ne relèvent pas de la Direction nationale	Tous les VNU relèvent directement du Directeur du projet.
8. Le Ministère de l'agriculture a affecté un nombre insuffisant de superviseurs techniques à la Division des ressources naturelles	Des ressources étant devenues disponibles, des superviseurs ont été affectés.
9. Manque d'exploitants agricoles qualifiés pour exécuter des tâches nécessitant une expertise technique sur le terrain	En 1997, une formation supplémentaire a été dispensée.
10. Le rôle de mesures d'incitation sous forme de versements en espèces et le volume des rations alimentaires ont soulevé des problèmes et doivent être à nouveau étudiés	En raison de problèmes financiers, ces mesures d'incitation n'ont jamais été appliquées; dans tous les cas, elles se seraient opposées à l'approche fondée sur la participation des bénéficiaires. Etant donné que toutes les vivres n'étaient pas toujours disponibles, les rations alimentaires ont dû être ajustées.
11. Les normes de travail ne constituent pas une base appropriée pour planifier les activités	Le manuel technique a été revu en juillet 1997 pour permettre de mieux planifier, suivre et évaluer les activités.



-
- | | |
|--|--|
| 12. Les comités de développement communautaire ne gèrent pas toujours bien les activités | Une formation sur l'encadrement a été dispensée et les fonctions des comités sont mieux définies. Le Directeur du projet est intervenu à plusieurs reprises pour résoudre des problèmes. On prévoit de former davantage les comités. |
| 13. Il faudrait prévoir une évaluation complète au cours de la troisième année | Etant donné que l'engagement alimentaire se terminera mi-1998, on envisage qu'une mission d'examen préalable étudie la situation et préconise des recommandations sur la mise en œuvre des futures activités du programme de pays. |
-



ANNEXE III



ANNEXE IV

UTILISATION ET UTILISATION PRÉVUE DES FONDS OBTENUS, 31 DÉCEMBRE 1997 (dollars)
--

Rubriques budgétaires	Fonds prévus dans le résumé du projet	Fonds prévus au plan d'opérations	Dépenses prévues au 31 décembre 1997	Dépenses effectives	Solde
1 Suivi et évaluation	75 000,00				
1.1 Frais de gestion centrale					
1.1.1 Frais de voyage locaux		10 800,00	6 300,00	7 534,8	3 265,1
1.1.2 Fournitures de bureau		8 100,00	4 725,00	464,31	7 635,6
1.1.3 Photocopies et fournitures		3 600,00	2 100,00	587,48	3 012,5
1.1.4 Secrétariat		4 500,00	2 625,00	263,66	4 236,3
1.1.5 Autres		9 000,00	5 250,00	7 966,1	1 033,8
1.2 Suivi sur le terrain					
1.2.1 Frais de voyage locaux		19 660,00	11 468,33	15 317,9	4 342,0
1.2.2 Fournitures de bureau		9 000,00	5 250,00	2 843,1	6 156,8
1.2.3 Frais courants d'exploitation (bureaux)		18 000,00	10 500,00	19 118,9	(1 118,9)
1.2.4 Frais courants d'exploitation (motos)		27 000,00	15 750,00	14 007,0	12 992,9
2 Frais d'équipement					
2.1 Motos		15 172,00	15 172,00	15 172,0	
2.2 Générateurs		5 000,00	2 916,67	7 315,0	(2 315,0)
2.3 Matériel de communications		20 000,00	-	-	20 000,0
2.4 Ordinateurs et imprimantes		11 000,00	11 000,00	11 429,5	(429,52)
2.5 Fournitures de bureau		7 500,00	7 500,00	-	7 500,0
3 Programme de formation	25 000,00				
3.1 Frais de formation		75 000,00	43 750,00	42 382,4	32 617,5
3.2 Matériel pédagogique		9 000,00	5 250,00	2 176,2	6 823,7
3.3 Frais de voyage locaux		9 000,00	5 250,00	6 787,5	2 212,4
3.4 Autres		3 000,00	1 750,00	1 904,9	1 095,1
4 Personnel spécialisé	25 000,00				
4.1 Salaires mensuels		60 000,00	35 000,00	30 807,7	29 192,2
4.2 Frais de voyage locaux		15 000,00	8 750,00	9 871,1	5 128,8
5 Intrants agricoles					
5.1 Engrais, insecticides, etc.	25 000,00	15 000,00	8 750,00	7 626,2	7 373,7
5.2 Fournitures	163 000,00	12 000,00	7 000,00	2 611,7	9 388,2
6 Transport et entreposage des articles non alimentaires	10 000,00				
6.1 Achat de conteneurs de stockage		8 400,00	8 400,00	10 000,0	(1 600,0)
6.2 Transport de matériel		9 000,00	5 250,00	12 602,8	(3 602,8)
7 Réserve non affectée	72 850,00	12 000,00	7 000,00	9 684,3	2 315,6
Total	395 850,00	395 732,00	236 707,00	238 475,3	157 256,6



SITUATION ALIMENTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 1997

Produit alimentaire	Engagement (tonnes)	Engagement révisé	Quantités livrées (tonnes)	Emprunts et remboursements				Solde à rembourser	Quantités distribuées	Pertes	Stock entrepôt	Disponibilit é locale
				Emprunts	Remboursement	Emprunts	Remboursements					
				1996	s effectués, 1996	1997	effectués, 1997					
Farine de maïs fortifiée en soja	3 420			215 000				215 000	198	17		
Blé bulgur	2 592											
Huile végétale (monétisation)	737 000	377 000	353 460						236			117 400
Huile végétale (distribution)	194 000	194 000	130 279	39 000	27 000 ¹		12 000 ²		100	7	60	60 900
Poisson en boîte	389 000	474 000	357 087						207	0	49	89 400
Légumes secs	389 000	389 000	237 970			47 300		47 300	158	1	125	125 400
Mais (provenant de l'Argentine)		2 500	2 500 000						1	710		
Farine de blé		5 180	3 089 721		41 650 ⁴		49 000 ⁴	396 000	2	150		659 700
Blé dur				500 000					469	31		
Gruau de sorgho				52 500				53 000	44	0		
Total	7 721	9 120	6 668 517	806 500	68 650	47 300	61 000	711 300	5	932	235	1 000

¹ Remboursé au projet Haïti 4111.

² Remboursé à l'opération d'urgence 5010.02 dont un prêt était impayé avec Haïti 4111.

³ A rembourser au projet Bilatéral 5795.

⁴ Remboursement effectué en farine de blé mais calculé en équivalent blé à partir du stock de blé dur (rapport 1:32).

⁵ A rembourser aux projets Haïti 4111 et opération d'urgence 5828.

⁶ A rembourser lors de la première livraison en 1998.

⁷ Sur les 2 500 tonnes attribuées, 1 642 tonnes ont été monétisées par le Gouvernement d'Haïti, 148 tonnes ont été distribuées et 710 tonnes constituent des pertes c.a.f.

**ACTIVITÉS DU PROJET, AVRIL 1996 - DÉCEMBRE 1997
COMPARAISON DES OBJECTIFS ET DES RÉALISATIONS**

Activité	Plan d'opérations		Prévisions au 31 décembre 1997			Objectifs atteints au 31 décembre 1997		
	Objectifs visés	Rations	Objectifs visés	Rations	% de rations	Réalisations	Rations	% de rations
Protection/restauration des sols	10 000 ha	n/d	5 833 ha	n/d	n/d	2,718 ha	n/d	n/d
Aménagement des ravins	650 km	650 0	379 km	379 145	25,1	108 km	412 896	37,7
Construction de routes de desserte	160 km	500 0	93 km	291 650	19,3	98 km	467 202	42,6
Construction de systèmes hydrauliques	50 systèmes	200 0	30 systèmes	116 660	7,7	1 système	12 000	1,1
Reboisement	750 ha	250 0	437 ha	145 825	9,6	n/d	n/d	
Production végétale	3 750 000 plantes	215 02,19 millions de plantes		125 410	8,3	1 165 881 plantes	201 312	18,4
Activités de formation	4 000 jours de formation	30 0	2 333 jours de formation	17 499	1,2	944 jours de formation	n/d	
Construction de systèmes d'irrigation	350 systèmes	200 0	117 systèmes	116 660	7,7	735m3 de canaux	2 883	0,3
Réserve	n/d	547 0	319 000 rations	319 065	21,1	n/d	n/d	
Total		2 5		1 511			1 096	
			Pourcentage de l'objectif	58,33			42,30	

PARTICIPATION DES FEMMES AUX ACTIVITÉS EN 1997 (en pourcentage)

Protection/restauration des sols (non calculé car aucune ration distribuée)

Aménagement des ravins	40
Construction des routes de desserte	40
Construction de systèmes hydrauliques	n/d
Reboisement	n/d
Production végétale	65
Activités de formation	88
Construction de systèmes d'irrigation	n/d
Réserve	n/d